

Administratif

Déclarer la manifestation sur la plateforme de la préfecture si > ou = à 100 participants



2 ou 3 mois avant



Les documents nécessaires :

- Les tracés des circuits que vous proposez
- Les itinéraires et horaires de vos circuits
- Le règlement spécifique de votre épreuve



Règlement Type
manifestation

• Le dispositif de sécurité
*fléchage des circuits, véhicules ouvreurs et d'assistances...

- Attestation d'assurance

*demandez votre attestation spécifique à MARSH assurances.ufolep@marsh.com



Mail Type

Contacter le CD UFOLEP 87 !
cd.hautevienne@ufolep.org -
05.55.03.36.10

Pré-requis :

- La randonnée doit être inscrite au calendrier UFOLEP 87

Règlementation

- Les manifestations de cyclotourisme sont ouvertes à tous
- Un participant mineur, non licencié, doit être accompagné d'un adulte ayant l'autorité parentale qui devra cosigner le bulletin individuel d'inscription
- Les vélos à assistance électrique (VAE) sont autorisés.
- **Les participants sont soumis au respect du code de la route**



Règlement CycloTourisme
ufolep 87

Après la manifestation

- Reporter les informations des bulletins individuels sur le document " liste des participants" et renseigner la dernière page "Rapport de clôture"
- Envoyer par mail la liste des participants à l'UFOLEP 87 et chicault.pascal@gmail.com



Liste des participants



Bulletin inscriptions

Mémo

Organiser une randonnée CycloTourisme UFOLEP

Organisation

La personne responsable de l'organisation prend toute décision nécessaire au bon déroulement de la manifestation et afin d'assurer la sécurité des personnes.

Accueil des participants :

- 2 bénévoles minimum doivent être dédiés à l'accueil des participants.
- Chaque participant rempli et signe le bulletin individuel d'inscription
- Contrôler la licence présentée par le participant

Circuits :

- Le club peut proposer 1 ou plusieurs circuits (plusieurs circuits avec des vitesses adaptées augmentera le nombre de participants)
- Circuit en vitesse libre : le fléchage est obligatoire
Le club organisateur remet à chaque participant une feuille de route, avec le n° de téléphone en cas de besoin d'assistance.
- Circuit en vitesse régulée: les "capitaines de route" assurent l'encadrement des participants

Affichage obligatoire sur la zone d'accueil :

- Règlement spécifique à votre manifestation
- Les tracés des circuits que vous proposez
- Les horaires, et toute information nécessaire au bon déroulement de la manifestation

Au cours de la manifestation :

- Au départ, les consignes de route, et l'obligation de respecter le code de la route son rappelés aux participants.
- Sur chaque circuit, et à mi-parcours, le club organisateur propose un ravitaillement
- A l'arrivée, un moment de convivialité est proposé aux participants (verre de l'amitié, remise de récompenses, prise de parole...)